

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié de fournitures N° 07/CFPF/2018



Madame **Seyde Ahmedou Jeireb** lance au nom et pour le compte du Centre de Formation pour la Promotion Féminine, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de Fournitures des Matériels des filières de (Couture Broderie et Coiffure esthétique), tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre du Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège *Centre de Formation pour la Promotion Féminine*, au plus tard le **Vendredi 27 Juillet 2018 à 09 h00 TU**.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Madame la Présidente de la Commission Interne des Marchés du Centre de Formation pour la Promotion Féminine, Offre relative à la fourniture de couture, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission ».
3. Les plis techniques et financières seront ouverts en séance publique de la Commission le **Vendredi 27 Juillet 2018 à 09 h00 TU**.
4. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
5. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le **20 juillet 2018**.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus.
7. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier
 - ii. Le soumissionnaire doit fournir les attestations administratives en conformité avec l'administration (NIF, RC.....).
 - iii. Engagement du service après vente est exigé
 - iv. Expériences du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires attesté par une administration publique ou parapublique.
 - v. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
8. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.



17 JUL 2018